

COMITE TECHNIQUE - SCRUTIN DU 20 OCTOBRE 2011

PERSONNELS BIATOSS, ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, CHOISISSEZ LA DIONYSOISE !

QUI SOMMES-NOUS ?

La Dionysoise est un syndicat local qui, depuis Vincennes, s'est fortement impliqué dans la vie de Paris 8 et qui s'est appliqué à mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire sur les questions relatives à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

Fortement représentée au sein des instances de l'Université, elle réunit des personnels autour d'idées et de valeurs communes : indépendance, minimisation du poids de la hiérarchie par la responsabilisation de chacun, reconnaissance de l'implication des personnels, défense de l'intérêt général...

INDÉPENDANTE

La Dionysoise n'est liée à aucune fédération syndicale car nous revendiquons notre indépendance et notre liberté d'expression et que nous refusons d'être contraints par des prises de positions d'appareils nationaux.

La Dionysoise a toujours affirmé son indépendance vis-à-vis des directions successives de notre université au travers de ses prises de positions et de ses votes en se posant en garant du respect des règles démocratiques et en alertant en cas de dérives constatées dans la gestion.

RESPONSABLE

La Dionysoise est également une force de propositions dans le cadre d'actions concrètes et réalisables, toujours soucieuse de dépasser le cadre des intérêts et des préoccupations de telle ou telle catégorie de personnels ou de telle ou telle composante pour s'étendre à tout ce qui fait Paris 8.

Ayant des représentants dans la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE), dans les conseils centraux (1 élu au CA, 1 au CEVU et 2 au CS) et dans l'actuel CTP, *La Dionysoise* s'est impliquée dans les intersyndicales, les groupes de travail et les propositions qui y sont élaborées.

La Dionysoise a montré et démontré sa participation à la

politique d'établissement en exerçant, quand cela s'avérait nécessaire, un contre-pouvoir démocratique efficace.

Les élus de *La Dionysoise* se sont toujours investis dans toutes les instances de l'université. Ils ont été partie prenante, et souvent initiateurs, d'actions concrètes en déjouant les pièges de la rétention d'information, de l'argument de l'urgence souvent avancé pour justifier l'injustifiable et des décisions arbitraires.

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, nous devons faire face à des atteintes majeures du statut de la Fonction Publique : recrutement, requalification du statut d'enseignants-chercheurs, évaluation des personnels BIATOSS et enseignants, obligation de mobilité, transferts de compétences, primes au mérite, déroulement de carrière, garantie de salaires, etc., sans compter les départs à la retraite non remplacés qui mettent en péril le service rendu au public !

Par ailleurs, alors que la loi LRU avait déjà augmenté les pouvoirs du président et du conseil d'administration (CA), le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) au 1^{er} janvier 2012 va encore renforcer la toute-puissance de la direction.

Dans ce cadre, de grands enjeux se dessinent à Paris 8 :

- gestion des postes enseignants et BIATOSS (carrières, promotions)
- recrutement et service des enseignants
- attribution des primes
- réorganisation des services

Il est donc plus que jamais nécessaire que le personnel dispose de contre-pouvoirs forts et efficaces.

NOS EXIGENCES

Le CT doit être une force de propositions dans une totale transparence et une concertation assumée. C'est la condition essentielle pour éviter la dérive du "tout pouvoir" et

les décisions discrétionnaires.

Il est indispensable de travailler ensemble à l'organisation cohérente des services et des composantes pédagogiques, rattachés à une direction qui doit être soucieuse des préoccupations et des intérêts des personnels et qui doit communiquer de manière rationnelle. C'est un préalable nécessaire pour concourir à des objectifs communs.

Le CT ne doit pas défendre des intérêts particuliers de telle ou telle catégorie de personnels, mais doit être un lieu de réflexions qui reflètent au mieux la vision et les aspirations de tous, BIATOSS et enseignants, et ce pour améliorer les conditions de travail et garantir ainsi la qualité du service public.

Le CT doit être considéré par la direction comme un interlocuteur incontournable pour toutes les questions touchant les personnels enseignants et BIATOSS.

Afin de faire face aux bouleversements programmés, il est capital d'instaurer une relation de confiance entre tous les personnels et de leur permettre de s'impliquer dans la gestion et le fonctionnement de Paris 8 et non pas les considérer comme de simples exécutants d'une politique qu'ils n'auraient pas choisie.

POURQUOI CHOISIR LA DIONYSOISE ?

La Dionysoise s'engage à l'élaboration et l'application la plus démocratique possible d'une politique servant les intérêts de l'ensemble de notre communauté universitaire.

Nous continuerons à être actifs en faveur de toutes les catégories de personnel, en dehors de tout corporatisme. L'ensemble des questions qui préoccupent l'université nous concerne tous et nous prendrons toujours en compte l'intérêt général.

Nous serons présents où et quand il le faudra. Et nous saurons faire entendre les points de vue des personnels qui comptent parmi les principaux acteurs de notre établissement et sont des garants déterminants de la vie démocratique de l'université et de son devenir.

L'élaboration d'une politique des personnels est l'affaire de tous. Le CT est un gage de démocratie : il sera ce que nous en ferons !

CHOISISSEZ *La Dionysoise*

**COMITE TECHNIQUE
SCRUTIN DU 20 OCTOBRE 2011**

PERSONNELS BIATOSS, ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, CHOISISSEZ LA DIONYSOISE !

POURQUOI ?

La loi LRU avait imposé la mise en place dans les universités d'un Comité Technique Paritaire (CTP). La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social transforme les CTP en CT supprimant ainsi leur caractère paritaire et imposant de nouvelles élections.

POUR QUI ?

Le CTP est compétent pour l'ensemble des personnels de Paris 8 : ITRF, ASU, personnels de bibliothèque, enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs, titulaires et contractuels.

COMMENT ?

Vous allez voter pour une liste de candidats, sans rature, ni panachage. Le CT n'étant plus paritaire, il comportera 10 représentants du personnel et l'administration sera représentée par le président et le directeur général des services.

LES COMPETENCES DU CT ?

Ces compétences reprennent en partie celles de l'actuel CTP, mais en les précisant dans le cadre des responsabilités et compétences élargies (RCE).

Instance consultative, le CT a compétence pour :

- les questions d'organisation et de fonctionnement de Paris 8 et de ses services et composantes (restructuration, réorganisation de service...)
- la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire (politique de gestion des personnels)
- les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférent
- les évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et leur incidence sur les personnels (choix des outils de travail...)
- la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles
- l'insertion professionnelle
- l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations

Les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail ne relèvent pas du CT mais du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

L'élaboration d'une politique des personnels est l'affaire de tous.

Le CT est un gage de démocratie : il sera ce que nous en ferons !

CHOISISSEZ *La Dionysoise*